

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2617

26 septembre 2014

SOMMAIRE

1492i Investments & Co S.C.A.	125577	JER Valencia S. à r.l.	125572
Am Déiregaard S.A.	125579	Jnj Group Invest S.à r.l.	125585
Batz S.A.	125573	Kiminvest S.A.	125582
BNP Paribas Flexi 2	125574	Kkr Cementos Topco S.C.A.	125592
BREDS II (LuxCo) S.A.	125574	KPI Retail Property 20 S.à r.l.	125578
Cellon	125612	KS Holding Group	125580
Criali Investment S.A.	125571	LCB Prop Co. A S.à r.l.	125591
CVI AA Lux Master S.à r.l.	125571	Léon KOEUNE-AREND s.à r.l.	125577
Damla Sàrl	125580	LFH (Ickworth) S.à r.l.	125577
Dean GLI S.à r.l.	125571	Liza Investment International S.à r.l. ...	125603
Emerisque Luxembourg S.à r.l.	125570	Matériaux de Construction S.A.	125578
European Specialist Investment Funds ..	125572	Matériaux de Construction S.A.	125578
FHR Finance Luxembourg S.à r.l.	125600	McCoy Global Holding S.à r.l.	125582
Forum Royal S.A.	125581	Menelfon S.A.	125582
Fourpoints Funds	125581	Meridian Hotel Holdings S.à r.l.	125575
Gaynor Investments S.C.A. SICAR	125582	Meridian Residential Lease S.à r.l.	125576
GHE Holding S.A.	125583	Parselect	125574
GKS Prop Co. C S.à r.l.	125570	Pendragon Fund SICAV SIF S.C.A.	125571
Hamilton Lane Private Equity Feeder Fund S.C.A. SICAV-SIF	125570	Real Estate Alpha 3 S.A.	125613
HayFin Onyx LuxCo 3 S.C.A.	125581	SHCO 60 S.à r.l.	125614
HPC Holding	125570	SHCO 61 S.à r.l.	125616
Ibida S.à r.l.	125579	Simon KP I S.à r.l.	125574
IK Investment Partners VII A S.à r.l.	125579	Standard Kay S.A.	125578
IK VII CO-Invest B S.à r.l.	125580	Stock Port International S.A.	125590
Ima R&D S.A.	125580	Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l.	125616
Immo-Feitsch, s.à r.l.	125573	WP Merger S. à r.l.	125576
Innova Financial Holding S.à r.l.	125570	Xlence S.à r.l.	125575
Innovation Arch	125579	YouWowMe Europe S.A.	125575
International Fashion Trading S.à r.l. ...	125573	Zillertal S.à r.l.	125577
Itility s.à r.l.	125572	ZINCS Investments S.A.	125576

GKS Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 162.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105766/9.

(140126589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Hamilton Lane Private Equity Feeder Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 158.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105788/10.

(140126632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

HPC Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 180.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HPC HOLDING

Référence de publication: 2014105796/10.

(140126365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.149.125,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105800/10.

(140126516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Emerisque Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, cote d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 184.575.

Extrait des décisions du Conseil de gérance tenu en date du 17 juillet 2014

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Christophe Cahuzac
Mandataire

Référence de publication: 2014107497/15.

(140128818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

CVI AA Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107456/9.

(140128174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Criali Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107455/10.

(140128271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Dean GLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.448.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.627.

Suite aux changements d'adresse des associés de la Société, il y a lieu de modifier les données les concernant comme suit:

1. BR Europe (Lux) S.à r.l. a dorénavant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. BR Europe Parallel (Lux) S.à r.l. a dorénavant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014107461/14.

(140129141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pendragon Fund SICAV SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.402.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées en date du 4 juillet 2014 par le conseil d'administration de la société anonyme PENDRAGON MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B153.486, que Monsieur Andrea TIRELLI, conseil financier, né le 19 novembre 1962, à Carpi (Mo), Italie, résidant I-20134 BASIGLIO (Mi) (Italie), Residenza Sassi 611, membre du conseil d'administration de PENDRAGON MANAGEMENT COMPANY S.A., a été désigné comme représentant permanent de cette dernière, dans le cadre de l'exécution par PENDRAGON MANAGEMENT COMPANY S.A. de l'exercice de sa fonction comme gérant commandité de la Société.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour PENDRAGON MANAGEMENT COMPANY S.A., agissant pour la Société

Par délégation spéciale

Claude GEIBEN

Administrateur

Référence de publication: 2014110878/21.

(140132910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

European Specialist Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.397.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013, les actionnaires de la société European Specialist Investment Funds ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

* Jennifer May Williams

* John Page

* Yves Wagner

- Renouvellement du mandat d'Ernst & Young S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise agréé de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113282/17.

(140134365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

JER Valencia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.665.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de révoquer de Monsieur Hervé Marsot de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2014;

- de nommer Madame Julie Pierre, née le 29 mai 1982 à Epinal, France, demeurant professionnellement au 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouvelle gérante de la Société avec effet au 15 juillet 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

Madame Julie Pierre, gérante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JER Valencia S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014105842/18.

(140126371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Itility s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 143.012.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2014

Il résulte de l'AGE tenue ce 30 juin 2014 ce qui suit:

1. Cession de 495 parts de Madame Marie-Paule Pastisson, née le 26/12/1947 à F-Caen, domiciliée 7 rue d'Haumont à F-31490 LEGUEVIN, en faveur de la S.A. SABG&M, immatriculée à la BCE sous le numéro BE0537.800.959, sise 87 Rue du Gay à B-5060 ARSIMONT

2. Cession de 5 parts de Monsieur Poleur Thierry, né à B-Huy le 29/01/1962, domicilié 519 apartado, E-07850 San Carlos, en faveur de la S.A. SABG&M, immatriculée à la, BCE sous le numéro BE0537.800.959, sise 87 Rue du Gay à B-5060 ARSIMONT

MARIE PASTISSON / THIERRY POLEUR

Cédant 1 / Cédant 2

THIERRY POLEUR

Cessionnaire

Référence de publication: 2014114091/19.

(140133304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Immo-Feitsch, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 123.666.

En date du 22 décembre 2006, Monsieur Jos Sales demeurant professionnellement à la ZAE Robert Steichen, 4 rue Laangwiss à L-4940 Bascharage a cédé 62 parts sociales de la société Immo-Feitsch sàrl à SCHLEIVENHAFF sàrl ayant son siège sociale à ZAE Robert Steichen, 4 rue Laangwiss à L-4940 Bascharage.

En date du 22 décembre 2006, Monsieur Marc Sales demeurant professionnellement à la ZAE Robert Steichen, 4 rue Laangwiss à L-4940 Bascharage a cédé 62 parts sociales de la société Immo-Feitsch sàrl à SCHLEIVENHAFF sàrl ayant son siège sociale à ZAE Robert Steichen, 4 rue Laangwiss à L-4940 Bascharage.

SCHLEIVENHAFF sàrl ayant son siège sociale ZAE Robert Steichen, 4 rue Laangwiss à L-4940 Bascharage détient 124 parts sociales de la société Immo-Feitsch sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bascharage, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110576/17.

(140131996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

International Fashion Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 245.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.129.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés tenue extraordinairement le 26 juin 2014 au siège social de la société

Personne chargée du contrôle des comptes:

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015 et statuant sur l'exercice au 31 décembre 2014 comme suit:

- BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014114075/18.

(140134091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Batz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 127.153.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 juillet 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Richard HAWEL, Administrateur, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Manuel HACK, Administrateur-Président, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 28 juillet 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour BATZ S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014113083/19.

(140133713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Simon KP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.724.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 16 mai 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Julien PONSON et Douwe TERPSTRA, se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 23.7.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Simon KP I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108904/16.

(140129952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**BNP Paribas Flexi 2, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Parselect).**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 81.988.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 juillet 2014

En date du 18 juillet 2014, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Anthony FINAN; Marnix ARICKX, Georges ENGEL, Christian PETTER et Marc RAYNAUD.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS FLEXI 2

Référence de publication: 2014113100/17.

(140133985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

BREDS II (LuxCo) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 177.094.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 25 juillet 2014 que:

- La démission de Monsieur Philip Godley de ses fonctions d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 25 juillet 2014.

- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Philip Godley démissionnaire à compter du 25 juillet 2014, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014113119/19.

(140133313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

YouWowMe Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 137.040.

—
Extrait de la décision de l'assemblée générale

En date du 7 juillet 2014, l'assemblée générale
a accepté la démission de M. Franz Bondy, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,
de son poste d'administrateur;

a nommé Mme Marta Lavaroni, demeurante professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant
qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2015.

Le mandat de l'administrateur Peter Bun, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,
est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17/07/2014.

Référence de publication: 2014114630/17.

(140134370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Meridian Hotel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.200,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 175.173.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 23 juillet 2014

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Bernard Herman en tant que Gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014

- D'accepter la nomination de:

* Jaap Meijer, né le 24 septembre 1965 à Laren, Pays-Bas, avec adresse professionnelle 6 Op der Dresch, L-8127 Bridel,
Luxembourg, en tant que Gérant A de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2014 et ce pour une durée illimitée

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Jurgita Gabedangaite

Mandataire

Référence de publication: 2014115353/18.

(140134477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Xlence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 188.651.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 9 juillet 2014 entre:

Monsieur Miklos Istvan VASARHELYI, résidant à MC- 98000 Monaco, 27, avenue Princess Grace (ci-après désignée le
«Cédant») et

Monsieur Zoltan Attila HORVATH, homme d'affaires, né le 3 mai 1973 à Budapest, Hongrie, demeurant à L-1134
Luxembourg, 48, rue Charles Arendt (ci-après désigné comme le «Cessionnaire»),

que le Cédant, a cédé deux mille cinq cent (2.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune,
représentant cinq pour cent (5%) du capital social de la Société au Cessionnaire avec effet au 9 juillet 2014.

Par ailleurs, l'adresse privée du gérant unique de la Société, Monsieur Zoltan Attila HORVATH, homme d'affaires, né
le 3 mai 1973 à Budapest, Hongrie a changé et se trouve dorénavant à L-1134 Luxembourg, 48, rue Charles Arendt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014114629/19.

(140133907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

WP Merger S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 278.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 124.534.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 27 Juin 2014 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mrs Laura Binion, Mr Morten Brogger, Mr David Hitchcock et Mr Nelson Murphy ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014114627/17.

(140133590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Meridian Residential Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 175.127.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 23 juillet 2014

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Bernard Herman en tant que Gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014

- D'accepter la nomination de:

* Jaap Meijer, né le 24 septembre 1965 à Laren, Pays-Bas, avec adresse professionnelle 6 Op der Dresch, L-8127 Bridel, Luxembourg, en tant que Gérant A de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2014 et ce pour une durée illimitée

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Jurgita Gabedangaite

Mandataire

Référence de publication: 2014115354/18.

(140134483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

ZINCS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 67.681.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 juin 2014

Après avoir constaté que Monsieur Sylvain Jacquet avait démissionné avec effet au 25 juin 2014 de ses fonctions d'administrateur de la Société, le Conseil d'Administration a décidé de pourvoir à la place d'administrateur devenue vacante en procédant avec effet au 26 juin 2014 à la nomination provisoire par cooptation de Monsieur Vito Marinelli, né le 07 août 1976 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa première réunion, devra procéder à l'élection définitive de Monsieur Vito Marinelli.

Suite à cette cooptation, le Conseil d'Administration de la Société se présente désormais comme suit:

- Monsieur Nicolas Gérard, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Vito Marinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Lorenzo Barcagioni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Référence de publication: 2014114637/19.

(140133507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

LFH (Ickworth) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.304.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105898/10.

(140126635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Léon KOEUNE-AREND s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, 18, rue Nic Arend.

R.C.S. Luxembourg B 151.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105871/10.

(140126241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Zillertal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 950.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.781.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prise à Luxembourg en date du 26 juin 2014

L'associé unique a pris la résolution suivante:

- Madame Sandra CALVARUSO est révoquée avec date d'effet au 26 juin 2014 de son mandat de gérante pour lequel elle avait été nommée avec date d'effet au 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel HAAS.

Référence de publication: 2014114633/14.

(140133822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

1492i Investments & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.398.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 25 avril 2014 que les mandats des membres du conseil de surveillance ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31.12.2013:

- Séverine Lambert, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Jaime NAVARRO ESTEVA, ayant son adresse professionnelle au 96, C/ Josep Umbert, E-08402 Granollers (Barcelone), Espagne;
- Gerardo ROCA PUJOL, ayant son adresse professionnelle au 5, Plaza de la Corona, E-08401 Granollers (Barcelone), Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014114638/20.

(140133116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Matériaux de Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 64.531.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105912/9.

(140126663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Matériaux de Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 64.531.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 10 juin 2014

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro BP 139890, en tant que commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en relation avec les comptes de l'exercice 2014.

L'adresse de Monsieur Fernande EMMENA, administrateur et Président du Conseil d'administration, né le 14 octobre 1958, est désormais 8, rue Jean-Pierre Gemmer, L-5843 Entante,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105911/15.

(140126662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

KPI Retail Property 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.060.

EXTRAIT

L'un des associés de la société, à savoir ORC HEIDI HOLDINGS S.à.r.l., a changé sa dénomination sociale en:

- OPG EUROPEAN HOLDINGS (Lux) S.à.r.l.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Pour KPI RETAIL PROPERTY 20 SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014105865/14.

(140126852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Standard Kay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.888.

Lors du Conseil d'administration tenu le 30 juin 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- après lecture de la lettre de démission de Monsieur Andrea Giovanni CARINI de sa fonction d'administrateur, d'accepter cette démission.

- de coopter comme nouvel administrateur avec effet immédiat, CL Management SA., ayant son siège social au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STANDARD KAY S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014107971/16.

(140128364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Ibida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 42, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 160.635.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105806/10.

(140126699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Innovation Arch, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.826,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105801/10.

(140126691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

IK Investment Partners VII A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.200,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014105815/11.

(140126076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Am Déiregaard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 130.757.

En date du 25 octobre 2013, les mandats membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont prolongés et se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

En date du 25 juin 2014, Messieurs Marco Rollinger et Dany Rollinger sont nommés administrateurs-délégués de la société jusqu'en l'an 2019.

Dans le cadre de la gestion journalière de la société, les administrateurs-délégués ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Marco Rollinger, administrateur, président du conseil d'administration et administrateur-délégué,
 - Monsieur Dany Rollinger, administrateur et administrateur-délégué,
 - Monsieur Tommy Rollinger, administrateur,
- tous demeurant professionnellement à L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés,
- G.T. Fiduciaires S.A., commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014109091/23.

(140130804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

KS Holding Group, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105867/9.

(140126798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

IK VII CO-Invest B S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105816/10.

(140126075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Ima R&D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 122.464.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105817/10.

(140126308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Damla Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 2, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 148.175.

Assemblée générale extraordinaire du 14/07/2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze juillet

A Luxembourg, à 18.30 heures.

L'assemblée générale extraordinaire a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1) Monsieur Hüseyin MAYUK, gérant de sociétés, né le 15 juin 1983 à Ladik en Turquie, ayant son domicile au 50, Lotissement le Champ du Roy, F-57270 à Uckange en France, associé et gérant unique de la Société et détenteur de 51 parts sociales sur un total de 100 parts sociales et Madame Gülbahar HAKAN, sans état, née le 30 mars 1985 à Sarrebourg, ayant son domicile au 50, Lotissement le Champ du Roy, F-57270 à Uckange en France, associée et détenteur de 49 parts sociales sur un total de 100 parts sociales prennent la résolution suivante:

I. Monsieur Hüseyin MAYUK et Madame Gülbahar HAKAN ont transféré leur adresse privée au 50, Lotissement le Champ du Roy, F-57270 à Uckange en France.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par les comparants, date qu'en tête des présentes.

DONT ACTE.

Rédigé en deux exemplaires originaux, dont les personnes soussignées reconnaissent chacune avoir reçu un exemplaire original dûment signé, le deuxième exemplaire original étant destiné au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg (RCSL).

Hüseyin MAYUK / Gülbahar HAKAN.

Référence de publication: 2014108355/25.

(140129655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Forum Royal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 146.172.

Société anonyme constituée le 5 mai 2009 et parue dans le Mémorial C - N° 1095 du 3 juin 2009.

Les comptes annuels de 2013 ont été clôturés au 31 décembre 2013 et approuvés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Certifié conforme et sincère
Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2014107560/14.

(140128819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

HayFin Onyx LuxCo 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 172.984.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 22 juillet 2014:

- Le mandat de Grant Thornton Lux Audit S.A. de 89A, Pafbruch, L - 8308 CAPELLEN, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Grant Thornton Lux Audit S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2014107594/16.

(140128167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Fourpoints Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 70.453.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 25 mars 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Madame Muriel FAURE, Messieurs Benoît FLAMANT, Pierre CHAVY et Jean-Michel GELHAY, Monsieur Jean-Michel GELHAY a pris la décision de démissionner du Conseil d'Administration avec effet au 30 mai 2014, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015;

2. de nommer en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015:

- Madame Béatrice PHILIPPE, avec adresse professionnelle au 13-15, rue de La Baume, F-75008 Paris;

- Monsieur Michel RAUD, avec adresse professionnelle au 13-15, rue de La Baume, F-75008 Paris;

- Monsieur Johnny PAULY, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Madame Anne-Marie GOFFINET, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Pour FOURPOINTS FUNDS
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014107561/24.

(140128298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

McCoy Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 181.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105913/9.

(140126825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Kiminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 146.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105859/10.

(140126344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Menelfon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENELFON S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014105931/11.

(140126692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Gaynor Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.373.

Extract of the resolution taken at the Annual General Meeting held exceptionally on July 14th, 2014

- The mandate of MAZARS Luxembourg S.A. as Independent Auditor having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg be re-conducted for a new period of one year, until the Annual General Meeting of the year 2015.

Certifie true

Pour GAYNOR INVESTMENTS S.C.A., SICAR

SGG S.A.

Agent domiciliataire

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 14 juillet 2014

- Le mandat de la société MAZARS Luxembourg S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Certifié conforme

Pour GAYNOR INVESTMENTS S.C.A., SICAR

SGG S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014108497/24.

(140129334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

GHE Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 76.799.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of July.

Before Maître Jacques CASTEL, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GHE Holding S.A., a Luxembourg public limited liability company (“société anonyme”) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.799 and with registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Corporation”), incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary, then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 5, 2000, published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” under number 841, on November 16, 2000, and amended for the last time pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 23, 2013, published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” under number 1667, on July 11, 2013.

The meeting is chaired by Peggy Simon, private employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, who appoints herself as scrutineer and who elects as secretary Mariette Schou, private employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declared and requested the notary to state:

I. That the sole shareholder present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the fifty thousand (50,000) shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve anticipatively the Corporation;
2. Decision to put the Corporation into liquidation; and
3. Decision to appoint Mr. Tatsuya Misaki as liquidator.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to anticipatively dissolve the Corporation, with effect as of the date of the present deed.

Second resolution

The general meeting resolved to put the Corporation into liquidation.

Third resolution

The general meeting resolved to appoint Mr. Tatsuya Misaki, born on September 12, 1961, in Nishinomiya-shi, Hyogo, Japan, having his professional address at c/o Pinzimonio Ltd. / MISAKI Co., Ltd. Misaki Bldg, 2-1-13, Senba, Higashi, Minoh-shi, Osaka, Japan, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by Articles 144 to 148bis of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”). It may execute all acts foreseen by Article 145 of the Law without the authorization of the general meeting whenever this is required.

The liquidator is relieved from drawing up an inventory and it may refer to the books of the Corporation.

The liquidator may, at its own risk, delegate any particular process or operation to one or more agents and delegate to those agents such powers for such a period it may think fit.

Unless otherwise provided by the sole shareholder, the Corporation in liquidation is validly bound towards third parties by the single signature of the representative of the liquidator for all deeds and acts including those relating to any public official or notary public.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English and followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Grevenmacher, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by Surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de GHE Holding S.A., une société anonyme établie à Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.799 et ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 juillet 2000, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 841, le 16 novembre 2000, et modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mai 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1667, le 11 juillet 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Mariette Schou, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le président a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les cinquante mille (50.000) actions émises, représentant l'intégralité du capital social de la Société actuellement fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre anticipativement la Société;
2. Décision de mettre la Société en liquidation; et
3. Décision de nommer M. Tatsuya Misaki en tant que liquidateur de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de dissoudre anticipativement la Société, avec effet à la date de la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer M. Tatsuya Misaki, né le 12 septembre 1961, à Nishinomiya-shi, Hyogo, Japon, ayant son adresse professionnelle à c/o Pinzimonio Ltd. / MISAKI Co., Ltd. Misaki Bldg, 2-1-13, Senba, Higashi, Minoh-shi, Osaka, Japon, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'Article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il détermine et dont il fixe la durée.

En l'absence d'autres décisions prises par l'actionnaire unique, la Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la seule signature du représentant du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tous fonctionnaires publics ou notaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Grevenmacher, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Jacques CASTEL.

Enregistré à Echternach, le 16 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105762/122.

(140126046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Jnj Group Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 188.747.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jordane Nacmias, gérant de société, né le 13 janvier 1986 à Gonesse (France), avec adresse au 1 Impasse du Volmerot F-95500 Gonesse (la «Partie Comparante»);

ici représenté par Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, née le 7 juillet 1981 à Strasbourg, avec adresse professionnelle au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

1. Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «JNJ GROUP INVEST S.à r.l.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à CENTRE QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (190.000 €) représenté par MILLE (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (190 €) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

9. Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10. Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III - Gérance

11. Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants seront répartis entre gérants de catégorie A («Gérants A») et gérants de catégories B («Gérants B») qui avec les Gérants A sont collectivement désignés les «gérants» et constituent ensemble un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou deux gérants peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres, dont au moins un Gérant A et un Gérant B, est présente ou représentée. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16. Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Assemblées générales

17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui peut ne pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V - Exercice social et comptes annuels

18. Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20. Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI - Liquidation et dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII - Loi applicable

23. Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
Monsieur Jordane NACMIAS	1.000
Total	1.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées comme suit:

- Par l'apport de 1.000 actions, représentant 100 % du capital social de la société ADVANCE SPORT S.A.S., société par actions simplifiées de droit français, avec siège social au 17, rue du Cygne F-75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 539 098 517, valorisées à CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (190.000 €).

La preuve de cet apport est produite au notaire instrumentant par un rapport du fondateur reprenant la valorisation de l'apport en nature.

Il résulte en outre d'un certificat émis par le management de la société ADVANCE SPORT S.A.S., préqualifiée, daté du 26 juin 2014 que:

«- Monsieur Jordane Nacmias est propriétaire de 1.000 actions en pleine propriété sur les 1.000 actions composant le capital de la société ADVANCE SPORT - Société par actions simplifiée de droit français au capital de 20.000 euros

inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 539 098 517 et dont le siège social est situé au 17, rue du Cygne 75001 PARIS (France);

- les 1.000 actions apportées sont libérées à hauteur de 10.000 euros;
- Monsieur Jordane Nacmias est le seul ayant droit sur ces 1.000 actions et dispose des pouvoirs pour en disposer;
- Aucune des 1.000 actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit, qu'aucune des 1.000 actions n'est sujette à saisie et qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- toutes les formalités relatives à la transmission des actions ont été remplies, conformément aux statuts de la société, ainsi que conformément à la loi luxembourgeoise;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des 1.000 actions de la société, requises au Grand-duché de Luxembourg seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;
- les 1.000 actions à apporter ont une valeur totale d'au moins CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (190.000 €), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés».

Lesdits rapport et certificat, resteront, après avoir été signés ne varietur par la Partie Comparante, représentée par le Mandataire, et le notaire, annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ EUR 1.800.-

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée gérante de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Jordane NACMIAS, prénommé; et
2. Monsieur Joseph NACMIAS, gérant de société, né à Alexandrie, Egypte, le 12 novembre 1953, demeurant à F-95500 Gonesse, 1 Impasse de Volmerot.

Chacune des personnes suivantes est nommée gérante de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

3. Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né à Metz, France, le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu; et
4. Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né à Firminy (France), le 7 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu; et
5. Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Anvers), Belgique, le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Deuxième résolution:

L'adresse du siège social est fixée au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie Comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32906. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105845/252.

(140126924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Stock Port International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.662.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of June.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., with registered office in L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 53.589,

here represented by Mr Bas SCHREUDERS, director of companies, with professional address at 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act the following:

a) that the public limited company (société anonyme) "STOCK PORT INTERNATIONAL S.A." (hereafter the "Company"), with registered office in L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 69.662, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse LENTZ, then notary residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 6th of May 1999, published in the Mémorial C number 533 of the 12th of July 1999 and that its articles of incorporation have never been modified.

b) that the share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) divided into three hundred ten (310) shares of a nominal value of one hundred euros (100.-) each, fully paid up.

c) that the appearing party, represented as said before, has become successively owner of all the shares of the Company.

d) that the appearing party, as sole shareholder, pronounces the advanced dissolution of the Company with immediate effect.

e) that the appearing party declares having full knowledge of the Company's Articles as well as of its financial situation.

f) that, in its capacity as liquidator of the Company, the appearing party states that the Company's activity has ceased and that all the known liabilities of the Company have been settled or duly provisioned, that all the assets have been transferred in its favour and that it undertakes to pay all eventual liabilities of the Company even if presently unknown on the day of the dissolution before any payment in its favour; the liquidation is so done and closed.

g) that the sole shareholder grants full and entire discharge to the Company's directors and auditor for the execution of their mandates up to the day of the dissolution.

h) that the Company's share register has been cancelled.

i) that the records and documents of the dissolved Company will be kept at least for a period of five years at the previous registered office in L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred fifty Euro (EUR 950.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.662,

ici représentée par Monsieur Bas SCHREUDERS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme «STOCK PORT INTERNATIONAL S.A.», (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.662, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 533 du 12 juillet 1999 et que ses statuts n'ont pas été modifiés ultérieurement.

b) Que le capital social de la Société est actuellement fixé à un montant de trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cents Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, s'est rendue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

e) Que la comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

f) Que la comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

g) Que l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

h) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives de la Société.

i) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante (950,- EUR.)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bas SCHREUDERS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 juillet 2014. Relation GRE/2014/2666. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014105358/98.

(140124718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

LCB Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105893/9.

(140126600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Kkr Cementos Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 188.726.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the first day of July.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

KKR Cementos GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and which registration is pending with the Luxembourg Trade and Company Register, and

KKR Asset Management LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, registration with the Delaware Trade and Companies Register under number 3820511,

here represented by M. Gianpiero SADDI, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which is hereby incorporated:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "KKR Cementos Topco S.C.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the "Partnership"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter, the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the "Articles").

Art. 2. Objects. The objects of the Partnership are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organizations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Partnership may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to establish companies or organizations, to acquire holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio;
- to engage in or participate in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds of any kinds;
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organizations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties; and
- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;

More generally, within the limits of its objects, the Partnership may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Partnership will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

The purpose of the Partnership may also be the acquisition, assignment, sale, development, ownership and management of patents, software, licenses, copyrights, designs, trademarks, secret processes, know-how, protections, concessions and other intellectual property rights as well as the exercise of all rights deriving from or pertaining to any of the aforesaid.

This includes, but is not limited to the registration, the protection and the maintenance of intellectual property rights, including the enforcement of the terms and conditions of use of said intellectual property rights as well as the identification of any infringement of these rights.

The Partnership shall also be in charge of the strategic management of its intellectual property portfolio including but not limited to the management of the relationship with all existing and prospective licensees, the management of the sub-licensing contracts as well as the collection and the distribution of royalties.

The Partnership may carry out any survey, marketing, or promotional activities to preserve and develop its corporate identity, its brands and its intellectual property rights.

Art. 3. The Partnership is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Partnership is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the Shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Partnership may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Partners, Capital, Shares

Art. 5. The Partnership is composed of two categories of partners:

(i) the general partner (associé commandité), KKR Cementos GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 59, rue de Rolingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who is also acting as manager of the Partnership (the "Manager"). The general partner is jointly and severally liable for all the debts and liabilities of the Partnership; and

(ii) the limited partners (associés commanditaires), whose responsibility is limited to their contribution to the capital of the Partnership, provided, however, that they refrain from acting on behalf of the Partnership in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings.

The general partner and the limited partners are hereinafter collectively referred to as the "Shareholders".

Art. 6. The share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000), represented by Shares, all having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares"):

- thirty thousand (30,999) Shares subscribed by the limited partners (the "Limited Partners Shares"); and
- one (1) Share subscribed by the general partner as Manager (the "Manager Share").

Art. 7. In addition to the issued share capital, for each category of Shares, premium accounts may be set up into which any premium paid in relation to the relevant category of shares, in excess of the capital contribution may be transferred. The premium accounts may be used to fund the repayment of any shares of the relevant category that the company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) of the relevant category in the form of a dividend or otherwise or to allocate funds to the legal reserve.

The Partnership may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Limited Partners Shares and the Manager Share are and will remain in registered form.

Art. 8. The share capital may be increased or decreased at any time by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with the Articles.

Art. 9. Towards the Partnership, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Partnership.

Art. 10. The Manager Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or to another general partner with unlimited liability who will be appointed as Manager.

Any Limited Partners Share(s) is freely transferable.

Art. 11. The Partnership shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Shareholders.

Title III. Management

Art. 12. The Partnership shall be managed by KKR Cementos GP S.à r.l., prenamed, in its capacity as general partner (associé commandité) and Manager of the Partnership.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the Shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Partnership, the Partnership shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the auditor(s) referred to in the Articles hereof appoint an administrator, who need not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which said administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At said general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority re-

quirements for amendment of the Articles, a successor manager. Failing such appointment, the Partnership shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

If a shareholders agreement have been entered into between the Shareholders of the Partnership in order to sets out the terms on which they have agreed to hold Shares in the Partnership and regulates the relationship between them, the Manager shall take the provisions of this shareholders agreement into account when taking decisions in its capacity as Manager of the Partnership.

Art. 13. In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Partnership in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Partnership is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the rights to give special powers of attorney for determined matters to one or more persons, who do not need to be Managers or Shareholders of the Partnership.

Art. 14. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities of the Partnership which cannot be met out of the assets of the Partnership.

No contract or other transaction between the Partnership and any other Partnership or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other partnership or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any partnership or firm with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other partnership or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title IV. General meeting of Shareholders

Art. 15. The general meeting of Shareholders shall be composed of all the Shareholders of the Partnership, i.e. the general partner(s) and the limited partners. Each share, whether Manager Share or Limited Partners Share shall give right to one vote at the general meeting.

The general meeting shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Partnership, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager or by the Statutory Auditor referred to in the Articles. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager or by the Statutory Auditor referred to in the Articles, setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered shares. However, each Shareholder may waive the convocation formalities and shall in any case be deemed to have been regularly convoked if he is present or represented at the meeting.

The annual general meeting of the Shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Partnership or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any Shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the Shareholders, (ii) all the Shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In case of urgency, the Shareholders may unanimously take all decisions falling within the powers of the general meeting in writing, with the exception of those that require to be executed by authentic deed.

Subject to the approval of the Manager, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the Articles provide differently.

Title V. Audit

Art. 16. The Partnership is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of Shareholders from among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 17. The Partnership's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Partnership's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Partnership's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Partnership's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Partnership.

Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the constitution of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The general meeting of Shareholders and the Manager shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated of and they may decide to pay dividends from time to time, as in their discretion believe best suits the corporate purpose and policy of the Partnership.

Dividends on Shares shall be payable when, if and as decided by the Manager.

The Manager may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the law of 10 August 1915 and the present Article.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 20. At the time of winding up the Partnership, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Partnership, any distributions to the Shareholders shall be made in accordance with the provisions of the Articles, except those related to the legal reserve.

Title VIII. General provision

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Partnership and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the thirty-one thousand (31.000) Shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscribers	Shares	Payment
KKR Cementos GP S.à r.l., as general partner	1 Manager Share	EUR 1
KKR Cementos GP S.à r.l., as limited partner	1 Limited Partners Share	EUR 1
KKR Asset Management LLC as limited partner	<u>30,998 Limited Partners Shares</u>	<u>EUR 30,998</u>
Total:	31,000 Shares	EUR 31,000

The amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Partnership, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the Shareholders

The Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

1. Deloitte Audit, with registered office at 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, and registered at the "Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg" under the number B 67.895, is appointed as statutory auditor for a period of six (6) years.

2. The address of the Partnership is fixed at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

KKR Cementos GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et dont l'immatriculation est en cours auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

KKR Asset Management LLC, une limited liability company constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social établi au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Delaware sous le numéro 3820511,

toutes deux ici représentées par M. Gianpiero SADDI, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de "KKR Cementos Topco S.C.A.", qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations,, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- procéder ou participer à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;

- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;

- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations de toutes sortes;

- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers; et

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

La Société a pour également objet l'acquisition, la cession, la vente, le développement, la possession et la gestion de brevets, de logiciels, de licences, de droits d'auteurs, de dessins, de marques, de secrets d'affaires, de savoir-faire, de protections, de concessions et autres droits de la propriété intellectuelle, ainsi que l'exercice de tous droits dérivant ou appartenant aux droits susmentionnés.

Ceci inclut, sans y être limité, l'enregistrement, la protection et le maintien des droits de la propriété intellectuelle, en ce compris, l'exécution des termes et conditions d'utilisation de ses droits de la propriété intellectuelle ainsi que l'identification de toute violation de ces droits.

La Société est également chargée de la gestion stratégique de l'ensemble de ses droits de la propriété intellectuelle, en ce compris, sans y être limité, la gestion des relations avec tous titulaires de licences actuelles ou futurs, la gestion des contrats de sous-licences ainsi que la collecte et la distribution de royalties.

La Société peut poursuivre toutes études, toutes activités de marketing ou de nature promotionnelle en vue de préserver et développer l'identité de la société, ses marques et ses droits de la propriété intellectuelle.

La Société peut procéder ou participer à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Associés commandités et commanditaires, Capital, Actions

Art. 5. La société est composée de deux catégories d'associés:

(i) l'associé commandité, KKR Cementos GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, qui agit également en qualité de gérant de la société (le "Gérant"). L'associé commandité est indéfiniment responsable des dettes et obligations de la Société; et

(ii) les associés commanditaires dont la responsabilité est limitée à leur contribution dans le capital de la société, pour autant qu'ils s'abstiennent d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, à l'exception de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires lors des assemblée générales.

L'associé commandité et les associés commanditaires sont ci-après collectivement désignés les "Actionnaires".

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par des Actions ayant toutes une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les "Actions").

Le capital social est constitué comme suit:

- trente mille (30.999) Actions souscrites par les actionnaires commanditaires (les "Actions des Actionnaires Commanditaires"); et

- une (1) Action souscrite par l'actionnaire commandité (l'"Action de l'Actionnaire Commandité") en sa qualité de Gérant.

Art. 7. En plus du capital social émis, pour chaque catégorie d'actions, des comptes primes d'émission peuvent être établis en rapport avec la catégorie d'action en question, sur lesquels seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en surplus de l'apport au capital. Les comptes prime d'émission peuvent être utilisés pour financer le remboursement des Actions de la catégorie en question que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, à titre de dividende ou autrement, aux détenteurs d'actions de la catégorie en question et pour affecter des fonds à la réserve légale.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Les Actions des Actionnaires Commanditaires et l'Action de l'Actionnaire Commandité sont et resteront nominatives.

Art. 8. Le capital social peut être augmenté et diminué à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, conformément aux Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. L'Action de l'Actionnaire Commanditaire appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou tout autre gérant ayant une responsabilité illimitée et nommé par le Gérant.

Toute Actions de l'Actionnaire Commanditaire est librement transmissible.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des Actionnaires.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société est gérée par KKR Cementos GP S.à r.l. en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les Actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le(s) réviseur(s) d'entreprises mentionné(s) dans les Statuts, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'Actionnaires, convoquée par ledit administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de ladite assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Si un pacte d'actionnaires a été conclu entre les actionnaires de la Société afin d'établir les modalités sur la base desquelles ils ont consenti à détenir des Actions de la Société et de régir la relation entre eux, le Gérant doit prendre en compte les stipulations de ce pacte d'actionnaire lorsqu'il prend ses décisions en sa capacité de Gérant de la Société.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à une ou plusieurs personnes, sans l'obligation d'être Gérants ou Actionnaires de la Société.

Art. 14. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être couvertes par les actifs de celle-ci.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre IV. Assemblée générale des Actionnaires

Art. 15. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société est composée de tous les Actionnaires, qu'il soit associé commandité ou associés commanditaires. Chaque Action, qu'il s'agisse d'une Actions de l'Actionnaire Commanditaire ou d'une Action de l'Actionnaire Commandité, donne droit à une voix de l'assemblée générale.

L'assemblée générale a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu que sauf si les Statuts en disposent autrement, toute résolution de l'assemblée ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le(s) réviseur(s) d'entreprises mentionné(s) dans les Statuts. Les assemblées générales d'Actionnaires seront convoquées par une convocation établie par le Gérant ou par le(s) réviseur(s) d'entreprises mentionné(s) dans les Statuts, indiquant l'ordre du jour et envoyée par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, à chaque Actionnaire à l'adresse mentionnée dans le registre des Actions nominatives. Toutefois, chaque Actionnaire peut renoncer aux formalités de convocation et sera en tout cas considéré comme ayant été valablement convoqué s'il est présent ou représenté à l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout Actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

En cas d'urgence, les Actionnaires peuvent adopter par écrit, à l'unanimité, toute décision qui entre dans le cadre des pouvoirs de l'assemblée, à l'exception de celles qui doivent faire l'objet d'un acte authentique.

Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

Titre V. Surveillance

Art. 16. La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des Actionnaires parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que le montant total de cette réserve légale atteigne 10% du montant du capital social de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires et le Gérant décident de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peuvent décider de distribuer des dividendes s'ils l'estiment opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

Les dividendes sont payables au moment et dans les conditions décidées par le Gérant.

Le Gérant peut décider de verser des dividendes intérimaires sous les conditions et limites prévues par la loi du 10 août 1915 et du présent l'article.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, nommés par les Actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux Actionnaires se fait en application des stipulations des Statuts à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) Actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apports en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Actions	Libération
KKR Cementos GP S.à r.l en qualité d'Actionnaire Commandité	1 Action de l'Actionnaire Commandité	EUR 1
KKR Cementos GP S.à r.l en qualité d'Actionnaire Commanditaire	1 Action des Actionnaires Commanditaires	EUR 1
KKR Asset Management LLC en qualité d'Actionnaire Commanditaire	30.998 Actions des Actionnaires Commanditaires	EUR 30.998
Total:	31.000 Actions	EUR 31.000

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions des Actionnaires

Les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Deloitte Audit, avec siège social à 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, est nommée réviseur d'entreprises de la Société pour une période de six (6) ans.

2. L'adresse du siège social est fixée au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2014. LAC/2014/32393. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105861/445.

(140126270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

FHR Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 65.597,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.495.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

- Flint Hills Resources, LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, DE 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3695105 (Flint Hills Resources LLC), and

- Flint Hills Resources Financing S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B 173987 (Flint Hills Resources Financing Sàrl),

both here represented by Mr. Benjamin Lievin, employee, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on July 14, 2014.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of FHR Finance Luxembourg S.à r.l. (the Company), with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148495, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2026, dated October 16, 2009, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 24, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 520, dated February 26, 2014.

II. The Company's share capital is set at sixty-five thousand five hundred and ninety-seven United States Dollars (USD 65.597,00) represented by one thousand and four (1.004) ordinary shares and sixty-four thousand five hundred and ninety-three (64.593) preferred shares of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The Company's registered office is at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

IV. The shareholders resolve to transfer the registered office, together with the administrative and effective management seat of the Company from its present address in the Grand-Duchy of Luxembourg to the State of Delaware, United States of America, to change the Company's nationality and to convert it into a Delaware limited liability company. Subsequently, the Company will continue its activities under the Delaware applicable laws without such change in nationality and transfer of registered office resulting in the incorporation of a new legal entity from a Luxembourg legal point of view. The transfer is subject to the issuance of a certificate of domestication by the Secretary of State of the State of Delaware confirming the domestication of the Company as a Delaware limited liability company.

V. As part of the conversion of the Company to a Delaware company,

(a) Flint Hills Resources LLC shall exchange, or shall be deemed to exchange,

(1) all one thousand (1.000) common shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1,00) each for one thousand (1.000) new common membership interest in the Delaware company with a par value of one United States Dollar (USD 1,00) each;

(2) sixty-four thousand five hundred ninety-three (64.593) of its preferred shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each for sixty-four thousand five hundred ninety-three (64.593) new preferred membership interest in the Delaware company with a par value of one United States dollar (USD 1,00) each; and

(b) Flint Hills Resources Financing Sàrl shall exchange, or shall be deemed to exchange all four (4) of its common shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each for four (4) new common membership interest in the Delaware company with a par value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

All of the membership interest in the Delaware company shall be uncertificated as permitted by the laws of the State of Delaware.

VI. The shareholders state that the above resolutions have been taken in compliance with article 199 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

VII. The shareholders resolve that the Company's registered seat in the State of Delaware shall be fixed at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America.

VIII. The shareholders resolve to grant all powers to any in-house counsel of Flint Hills Resources, LLC and any duly authorized officer of Flint Hills Resources, LLC, with professional address at 4111 East 37th Street North, Wichita, KS 67220 United States of America, in order to handle, individually or jointly, all administrative formalities relating to the domestication of the Company in the State of Delaware and to sign all acts and documents and to do everything necessary to the exercise of the power herein specified.

IX. The shareholders resolve to grant all powers to any employee of Atoz, with registered seat at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the Company in Luxembourg, based on the certificate of conversion as stated in article 265(d) of Delaware law on companies and to update the shareholder's register of the Company.

X. Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolve to accept the resignation, with immediate effect, from his mandate as category A manager of Mr. Dean M. White, born on August 7, 1959 in Princeton, United States of America, with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, United States of America and of Mr. Anthony J. Kaufman, born on November 16, 1959 in Kansas City, United States of America, with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas United States of America and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation.

XI. Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolve to accept the resignation, with immediate effect, from their mandates as category B manager of Mr. Olivier Ferres, born on July 29, 1961 in Montpellier, France, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and of Mr. Christophe Gaul, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. Flint Hills Resources, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) établie et existante selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3695105 (Flint Hills Resources LLC); et

2. Flint Hills Resources Financing S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173987 (Flint Hills Resources Financing Sàrl),

ici représentés par M. Benjamin Lievin, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 14 juillet 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée existante en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination FHR Finance Luxembourg S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148495, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 septembre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2026, en date du 16 octobre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 24 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 520 du 26 février 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américains (USD 65.597,00), représenté par mille quatre (1.004) parts sociales ordinaires et soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-treize (64.593) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. Le siège social de la Société est sis au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

IV. Les associés décident de transférer le siège social, ainsi que le siège administratif et le siège de direction effective de la Société de son adresse actuelle au Grand-Duché de Luxembourg à l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et de changer la nationalité de la Société et de la convertir en société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit du Delaware. En conséquence, la Société poursuivra ses activités sous les lois du Delaware applicables, sans que ce changement de nationalité et de transfert de siège de la Société ne donnent lieu à la constitution d'une personne juridique nouvelle, d'un point de vue juridique luxembourgeois. Le transfert est soumis à la condition suspensive de l'émission d'un certificat de domestication par le secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, confirmant la domestication de la Société en tant que société à responsabilité limitée du Delaware.

V. Dans le cadre de la conversion de la Société en société du Delaware:

(a) Flint Hills Resources LLC procédera à l'échange, ou sera réputé échanger:

(1) Toutes les mille (1.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, contre mille (1.000) nouvelles participations ordinaires dans le capital social de la société du Delaware d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,00) chacune;

(2) soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-treize (64.593) de ses parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, contre soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-treize (64.593) nouvelles participations préférentielles dans le capital social de la société du Delaware d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,00) chacune;

(b) Flint Hills Resources Financing Sàrl procédera à l'échange, ou sera réputé échanger, toutes ses quatre (4) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, contre quatre (4) nouvelles participations ordinaires dans le capital social de la société du Delaware d'une valeur nominale un Dollar Américain (USD 1,00).

Toutes les participations de la société du Delaware seront émises de manière non documentées conformément aux lois de l'Etat du Delaware.

VI. Les associés constatent que les résolutions précédentes ont été prises en conformité avec l'article 199 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VII. Les associés décident que le siège social de la Société au Delaware sera fixé au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique.

VIII. Les associés décident d'accorder tous pouvoirs à tout juriste de Flint Hills Resources LLC et à tout agent dûment autorisé de Flint Hills Resources LLC, ayant son adresse professionnelle au 4111 East 37th Street North, Wichita, KS 67220, Etats-Unis d'Amérique, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à la domestication de la Société dans l'état du Delaware et de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

IX. Les associés décident d'accorder tous pouvoirs à tout employé d'Atoz, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg, basé sur le certificat de conversion, tel que prévu à l'article 265(d) de la loi du Delaware sur les sociétés et de procéder à la mise à jour du registre d'associés de la Société.

X. Suite aux résolutions ci-dessus, les associés décident d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son mandat de gérant de catégorie A de M. Dean M. White, né le 7 août 1959 à Princeton, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique et de M. Anthony J. Kaufman, né le 16 novembre 1959 à Kansas City, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

XI. Suite aux résolutions ci-dessus, les associés décident d'accepter la démission, avec effet immédiat, de leurs mandats de gérant de catégorie B de M. Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et de M. Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Mesancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Lievin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014105727/174.

(140126351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Liza Investment International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 188.731.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of June.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. David John Risbey, a Swiss citizen, born in Perth (Australia) on 29th January 1963, residing at 6, Lacets St. Leon, 98000, Monaco (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee of Maître Martine Schaeffer, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, dated 19th June 2014;

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among itself as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of up to and including forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of investments in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such investments.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the provision of financing in any kind or form, where necessary.

The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which it may deem useful in the accomplishment and development of its corporate object.

Art. 3. Name. The name of the Company is "Liza Investment International S.à r.l."

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within that municipality by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders' meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles of Incorporation.

The sole manager or, as the case may be, the Board, as defined under Article 12, may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the sole manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole manager or, as the case may be, the Board of the Company.

Art. 6. Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each which are fully paid-up.

Art. 7. Amendment to the share capital. The share capital may at any time be amended by a decision of the Sole Shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the shareholders or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, said sole shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting one or more shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by a management board (the “Board”), consisting of one or more management board members A and one or more management board members B.

The managers are appointed and removed from office by a decision of the shareholder(s), which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period.

The managers may be re-elected.

The managers may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time by a resolution of the shareholders.

All powers not expressly reserved to the shareholders by the laws or the Articles of Incorporation fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s corporate object.

The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Any manager may be represented at meetings of the Board by another manager. However a class A manager shall be represented only by a class A manager, and a class B manager shall be represented only by a class B manager. It is understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers five (5) working days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

No notice is required if all the managers are present or represented and each of them states in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication, having full knowledge of the agenda of the meeting. Notices will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the managers are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation) provided that, if the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders has/have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolution.

Board resolutions shall be recorded in minutes signed by all the managers present or represented.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers’ resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 13. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles of Incorporation and the laws.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, as the case may be, the Board.

Art. 16. General meetings of shareholders. Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders, except when the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25) in which case, resolutions of the shareholders may be adopted in writing.

The annual meeting shall be held annually, and no later than six months after the end of the financial year, for the purpose of discussion and approval of the annual accounts.

The shareholders may be convened to general meetings by the Board. The Board must convene a general meeting following a request from the shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

Written notice of any general meeting shall be given to all shareholders at least fifteen (15) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

Art. 17. Decisions of the shareholders. General meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the general meeting, it may be held without prior notice.

A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any general meeting.

Resolutions to be adopted at general meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first general meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second general meeting and the resolutions shall be adopted at the second general meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

The Articles of Incorporation may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Written shareholders' resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

When the number of shareholders is reduced to one (1): (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the 1915 Law to the general meeting, (ii) any reference in the Articles of Incorporation to the shareholders, the general meeting, or the written shareholders' resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate, and (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Board, which shall prepare a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, to be discussed and approved in the annual general meeting, as mentioned in article 16 above.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Auditors. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the laws requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual general meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 21. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholders.

Notwithstanding the preceding provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation. The Board must draw the interim accounts and resolve to distribute the interim dividends within two (2) months of the date of the interim accounts, and, taking into account the assets of the Company, ensure that the rights of the Company's creditors are not threatened by the distribution of such interim dividends.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

Art. 22. Dissolution, liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

The liquidation of the Company shall be decided by the sole shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
Mr. David John Risbey prenamed;	12,500.-	12,500	12,500.-
Total:	12,500.-	12,500	12,500.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to set at 2 (two) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

Class A manager:

- Mr. David John Risbey, a Swiss citizen, born on 29th January 1963 in Perth (Australia), residing in 6, Lacets St. Leon, 98000, Monaco.

Class B manager:

- Mrs. Sarah Bonallo, a British citizen, born on 21st July 1963 in Bristol, England, residing professionally in 5, rue des Jardins, L-8394 Olm, Grand Duchy of Luxembourg;

Second resolution

The Sole Shareholder resolved that the registered office of the Company shall be at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. David John Risbey, de nationalité suisse, né à Perth (Australie) le 29 janvier 1963, demeurant à 6, Lacets St. Leon, 98000, Monaco (l'«Associé Unique»).

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé de Maître Martine Schaeffer, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 19 juin 2014.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour enregistrement.

La partie comparante, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que la partie mentionnée ci-dessus déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est établi par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à tout moment être composée au maximum de quarante (40) associés, notamment à la suite de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris du financement sous quelque forme en cas de besoin.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "Liza Investment International S.à r.l.".

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré au sein de cette commune par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut aussi établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social peut à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Un registre des associés doit être conservé au siège social et peut être consulté par tout associé sur demande.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou non.

Art. 10. Cession de parts sociale. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Une cession de parts sociales peut seulement lier la Société ou les tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire d'un ou plusieurs associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil»), composé d'un ou plusieurs gérants de classe A et d'un ou plusieurs gérants de classe B.

Les gérants sont élus et révoqués par une décision des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants peuvent être réélus.

Les gérants peuvent être révoqués avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment par une résolution des associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités par à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Tout gérant peut être représenté à des réunions du Conseil par un autre gérant. Cependant, un gérant de classe A peut être représenté uniquement par un autre gérant de classe A et un gérant de classe B peut être représenté uniquement par un autre gérant de classe B. Il est entendu qu'au moins deux gérants doivent être présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins cinq (5) jours ouvrables à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence doivent être mentionnées dans la convocation.

La convocation n'est pas nécessaire si tous les gérants sont présents ou représentés et chacun d'eux déclare par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation), étant entendu que, si l'associé unique ou, le cas échéant les associés a/ont nommé

différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la résolution.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être signés par tous les gérants présents ou représentés.

Le Conseil peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 13. Evénements affectant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Les gérants ne doivent pas être tenus personnellement responsables, à raison de leur fonction, concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la loi.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil.

Art. 16. Assemblée générale des associés. Les résolutions des associés doivent être adoptées en assemblée générale des associés, sauf lorsque le nombre d'associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, auquel cas les résolutions des associés peuvent être prises par écrit.

La réunion annuelle se tiendra chaque année, et au plus tard six mois après la fin de l'exercice social, avec comme ordre du jour la discussion et l'approbation des comptes annuels.

Les associés peuvent être convoqués aux assemblées générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une assemblée générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième du capital social.

Une convocation écrite à toute assemblée générale doit être donnée à tous les associés au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

Art. 17. Décisions des associés. Les assemblées générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être associé), afin de le représenter à toute assemblée générale.

Les décisions de l'assemblée générale doivent être adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée générale, les associés doivent être convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée générale et les décisions doivent être adoptées par l'assemblée générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société doit exiger le consentement unanime des associés.

Les résolutions écrites des associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant et doivent porter la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1): (i) l'associé unique doit exercer tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 à l'assemblée générale, (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier, et (iii) les résolutions de l'associé unique doivent être consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil doit communiquer le texte des résolutions à tous les associés. Les associés doivent voter par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le trente et unième jour du mois de décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels. À la fin de chaque exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Conseil, qui doit dresser un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, qui sera discuté et approuvé à l'assemblée générale, comme mentionné à l'article 16 ci-dessus.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Commissaires / réviseurs d'entreprises. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société doivent être contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les associés doivent nommer les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Si le nombre des associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société doivent être surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination à l'assemblée générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 21. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donneront les associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil peut décider de payer aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts. Le Conseil devra établir des comptes intérimaires et décider de la distribution d'acomptes sur dividendes dans les deux (2) mois de la date des comptes intérimaires et, en tenant compte des actifs de la Société, s'assurer que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés par la distribution de ces acomptes sur dividendes.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

Art. 22. Dissolution, liquidation. La Société ne doit pas être dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société doit être décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
M. David John Risbey prénommé;	12.500,-	12.500	12.500,-
Total:	12.500,-	12.500	12.500,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé nommé ci-dessus de sorte que la somme douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution, l'Associé Unique représentant l'entière part du capital social de la Société a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de fixer à 2 (deux) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

Gérant de classe A:

- M. David John Risbey, de nationalité suisse, né le 29 janvier 1963 à Perth (Australie), demeurant à 6, Lacets St. Leon, 98000, Monaco.

Gérant de classe B:

- Mme Sarah Bonallo, de nationalité anglaise, née le 21 juillet 1963 à Bristol, Royaume-Uni, résident professionnellement au 5, rue des Jardins, L-8394 Olm, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social de la Société au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du mandataire comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire des parties comparantes, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juin 2014. LAC/2014/29992. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105881/499.

(140126358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Cellon, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 16, rue Héierchen.

R.C.S. Luxembourg B 25.789.

L'assemblée générale des actionnaires tenue à Bascharage le 11 juillet 2014 a décidé:

- De renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises confié à la société EUROLUX AUDIT pour une période de deux ans relative à l'audit des comptes annuels des exercices sociaux 2014 et 2015.

- De renouveler les mandats des administrateurs:

* Richard FRY

* Elisabeth Mary FRY- SCOTT

* BURNSIDE SàRL (RCS B 69347), représentée par Mme Elisabeth Mary FRY-SCOTT, née le 24/04/1962 à Bridge of Allen (GB), demeurant 52, rue de Keipselt à L-8291 Meispelt.

pour une durée de 5 ans, s'achevant avec la tenue de l'assemblée générale prévue en 2019.

- De confier la gestion journalière de la société pour la même durée aux administrateurs (administrateurs -délégués):

* Richard FRY

* Elisabeth Mary FRY- SCOTT, née le 24/04/1962 à Bridge of Allen (GB) demeurant 52, rue de Keipselt à L-8291 Meispelt

Référence de publication: 2014108312/20.

(140130366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Real Estate Alpha 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.075.

L'an deux mille quatorze, le quatorze mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REAL ESTATE ALPHA 3 S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée sous la dénomination de SIKASSO S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2584 du 22 octobre 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2013, publié au Mémorial numéro 2026 du 21 août 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant total de EUR 50.000 (cinquante mille euros) par versement en espèces et par émission de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 160.000 (cent soixante mille euros) à un montant de EUR 210.000 (deux cent dix mille euros).

2) Souscription et libération des 5.000 nouvelles actions ainsi créées

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts

4) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante mille Euros (EUR 160.000,-) à deux cent dix mille Euros (EUR 210.000,-), par émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Souscription et libération

Les cinq mille (5.000) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société SGG S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412, route d'Esch,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 210.000,- (deux cent dix mille Euros), représenté par vingt et un mille (21.000) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500.-Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2014. Relation: LAC/2014/24027. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105281/65.

(140125754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

SHCO 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.154.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SHCO 61 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 185.155 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of SHCO 60 S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 185.154, incorporated by deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg dated 10th February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1245 of 15th May 2014,

represented by Maître Mathieu Giroto, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 June 2014 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue of the Company.
2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

1. Change of the currency of the issued share capital of the Company from Euro to US Dollars, amendment of the nominal value per share from one Euro (€ 1) to one US Dollar (USD 1) and conversion of the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) into seventeen thousand and twenty eight US Dollars (USD 17,028) at the exchange rate of 1.3622 being the EUR/USD conversion rate published on the website of the OANDA on 10th June 2014 so that the issued share capital is fixed at seventeen thousand and twenty eight US Dollars (USD 17,028) represented by seventeen thousand and twenty eight (17,028) shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1);

2. Consequential amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the currency of the issued share capital of the Company from Euro to US Dollars and to amend the nominal value per share from one Euro (€ 1) to one US Dollar (USD 1).

The Sole Shareholder resolved to convert the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) into seventeen thousand and twenty eight US Dollars (USD 17,028) at the exchange rate of 1.3622 being the EUR/USD conversion rate published on the website of the OANDA on 10th June 2014 so that the issued share capital is fixed at seventeen thousand and twenty eight US Dollars (USD 17,028) represented by seventeen thousand and twenty eight (17,028) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1).

Second resolution

As a result of the resolution hereabove, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at USD 17,028.-(seventeen thousand and twenty-eight US Dollars) represented by 17,028 (seventeen thousand and twenty-eight) shares with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

There being no further item on the agenda the extraordinary decisions of the sole shareholder of the Company were closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le treize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

SHCO 61 S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 185.155 (l’«Associé Unique»), étant l’associé unique de SHCO 60 S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 185.154, constituée le 10 février 2014 par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1245 du 15 mai 2014,

représentée par Maître Mathieu Giroto, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 13 juin 2014 (laquelle restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec celui-ci).

Les statuts de la Société n’ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

L’Associé Unique a déclaré et demandé au notaire d’acter ce qui suit:

1. L’Associé Unique détient l’ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises de la Société.
2. L’Associé Unique prend par la présente des décisions sur l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la devise du capital social émis de la Société de l’euro en dollar des États-Unis, modification de la valeur nominale par part sociale d’un euro (1 €) à un dollar des États-Unis (1 USD) et conversion du capital social émis actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 €) en dix-sept mille vingt-huit dollars des États-Unis (17.028 USD) au taux de change de 1,3622, soit le taux de conversion EUR/USD publié sur le site Internet de l’OANDA le 10 juin 2014 de sorte que le capital social émis est désormais fixé à dix-sept mille vingt-huit dollars des États-Unis (17.028 USD) représenté par dix-sept mille vingt-huit (17.028) parts sociales d’une valeur nominale d’un dollar des États-Unis (1 USD);

2. Modification en conséquence de l’article 6 des statuts de la Société.

Tout ce qui précède ayant été convenu, l’Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique a décidé de changer la devise du capital social émis de la Société de l’euro en dollar des États-Unis et de modifier la valeur nominale par part sociale d’un euro (1 €) à un dollar des États-Unis (1 USD).

L’Associé Unique a décidé de convertir le capital social émis actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 €) en dix-sept mille vingt-huit dollars des États-Unis (17.028 USD) au taux de change de 1,3622, soit le taux de conversion EUR/USD publié sur le site Internet de l’OANDA le 10 juin 2014 de sorte que le capital social émis est désormais fixé à dix-sept mille vingt-huit dollars des États-Unis (17.028 USD) représenté par dix-sept mille vingt-huit (17.028) parts sociales d’une valeur nominale d’un dollar des États-Unis (1 USD).

Seconde résolution

En raison de la résolution ci-dessus, l’Associé Unique a décidé de modifier l’article 6 des statuts de la Société afin qu’il ait la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 17.028 USD (dix-sept mille vingt-huit dollars des États-Unis) représenté par 17.028 (dix-sept mille vingt-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, les décisions extraordinaires de l'associé unique de la Société ont été clôturées.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: M. GIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2014. Relation: LAC/2014/27840. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105341/111.

(140125702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.040.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 28 mai 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Veuillez prendre note que Messieurs David CATALA et Ludovic TROGLIERO, gérants B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108034/16.

(140128764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

SHCO 61 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.028,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.155.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 20 juin 2014

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 20 juin 2014, la société PRA Holding IV, LLC a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 17,028 parts sociales d'une valeur de 1,- US Dollar chacune, à la société SHCO 70 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 187126 ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014107947/17.

(140129084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.
